

si le gouvernement était sincèrement désireux d'appliquer la loi en cette matière, je ne distingue pas de problèmes. Je dis cela au pied levé car je n'ai pas étudié de façon détaillée les problèmes constitutionnels. Pourtant, si l'on est responsable de la première moitié d'un problème, il serait logique, me semble-t-il, qu'on le soit aussi de la seconde.

J'espère donc, monsieur l'Orateur, que le gouvernement prendra cette résolution au sérieux. Je regrette que nous n'ayons pas eu un vote sur la peine capitale à cinq heures et que nous n'en ayons pas terminé alors. Mais puisque cette question en particulier a été soulevée aujourd'hui, peut-être pourrions-nous en terminer avec l'autre car il est évident qu'aucune décision ne sera prise immédiatement à son sujet. J'espère que le gouvernement prendra au sérieux la proposition d'indemniser les victimes innocentes du crime et l'examinera avec attention. Nous entreprenons de nombreuses études au comité de la justice et des questions juridiques. Ne pourrait-on lui soumettre cette question en particulier? Cependant, ce serait sans doute beaucoup plus facile de la lui soumettre sous forme de projet de loi. Quoi qu'il en soit, j'appuie la résolution proposée par le député.

[Français]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas tous les jours que je suis d'accord avec le député d'York-Humber (M. Cowan) mais, cette fois-ci, je crois que je peux dire que je suis d'accord avec presque tout ce qu'il a dit, en particulier sur le principe de son avis de motion et aussi sur la proposition qu'il vient de faire au gouvernement de créer cette commission-là, de le nommer à la commission et de rendre disponible le comté d'York-Humber.

Je suis sûr que si l'un d'entre nous avait le malheur d'être la victime d'un crime quelconque, le député serait d'une générosité exemplaire pour accorder à nos familles, ou enfin à ceux qui nous survivraient, toutes les compensations espérées.

Alors, je crois que le principe est bon: former une commission d'indemnité et puis dédommager les victimes de ces crimes.

Le député d'York-Humber a cité plusieurs cas. Je voudrais en citer un particulier, dont la nouvelle m'est parvenue hier soir et qui m'a navré, et je le mentionne parce que je sais que plusieurs députés de la province de Québec connaissent la victime.

Il y a une semaine ou deux, des bandits se sont introduits dans la résidence d'un des citoyens les plus éminents de tout le cœur du Québec, la vallée du Saint-Maurice. M. Jean Crête, qui était connu chez nous comme le roi

de la Mauricie, un homme qui a fait travailler pendant au moins 50 ans des milliers et des milliers de pères de famille, qui a aussi fait la charité, pendant une cinquantaine d'années, dont le montant s'élèverait à des centaines de milliers de dollars, peut-être des millions; un homme qui était estimé de tout le monde et qui ne respirait que la bonté et la générosité; il avait même une autre qualité à laquelle mes amis de la droite applaudiront, ce fut toujours un libéral actif et militant. Il est un des responsables de l'élection de l'honorable Jean Chrétien. Alors, pour la quatrième ou cinquième fois durant ces dernières années, les bandits se sont introduits chez lui, il y a une semaine ou deux, et ils l'ont battu pour lui arracher son argent, ses bijoux et, hier soir, il est mort à l'hôpital des suites de ses blessures.

Monsieur l'Orateur, je crois que dans son cas, ce n'est pas un cas de pauvreté ou d'indigence, mais je voudrais quand même que tous les citoyens du cœur du Québec pleurent la mort d'un de ses plus grands citoyens, et je devrais dire aussi un des plus grands Canadiens que nous ayons connus depuis nombre d'années.

Je profite de l'occasion, avec votre indulgence, pour présenter à sa famille et à ses amis mes condoléances et je sais que je réponds, en le faisant, à l'attente de tous les citoyens de la région du cœur du Québec.

Eh bien, monsieur l'Orateur, c'est raisonnable, je crois, d'appuyer ce que le député d'York-Humber demande, savoir que les victimes, surtout quand on songe que la plupart de celles-ci sont des gens pauvres, soient dédommagées des suites des crimes qui ont été commis chez eux.

• (5.30 p.m.)

Quand le député d'York-Humber a soulevé la question constitutionnelle qui pourrait peut-être constituer une barrière pour empêcher que le gouvernement fédéral s'en occupe, je crois qu'il y a plusieurs moyens de contourner la difficulté.

Je crois d'abord qu'on doit contourner la difficulté, parce qu'il est important que la législation soit uniforme dans tout le Canada.

Si je vais me promener dans le comté du député d'York-Humber et que je me fais tuer dans la plus petite municipalité de son comté, je suis du Québec, je me demande si l'on me donnera la même compensation qu'on me donnera en Saskatchewan ou en Colombie-Britannique.

Alors, je crois qu'il est important que cette compensation soit la même dans toutes les provinces du Canada, à cette époque où les